



Remplacement de porte après cambriolage et agence...

Par **Adamuchi**, le **05/12/2011** à **15:50**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement auprès d'une agence. Dans la journée de mercredi je me suis fait cambriolé. J'ai prévenu la police, l'assurance et mon agence de location qui n'a malheureusement pas répondu à de nombreux appels / messages + mails . J'ai finalement réussi jeudi fin d'après midi à avoir une collaboratrice de la personne qui s'occupe de mon dossier à l'agence en question et celle-ci m'a donné son assentiment pour le changement de porte.

J'ai donc fait intervenir un serrurier pour le remplacement de la porte (remplacement à l'identique!)

Mais aujourd'hui, la personne s'occupant de mon dossier m'a rappelé, extrêmement remontée, très énervée et beuglant au téléphone pour me dire que je n'avais absolument pas à faire ces travaux sans l'en informer, que peu importe que j'ai eu sa collaboratrice ou le fait qu'il ne répondait pas aux messages vocaux ou email de mercredi soir à lundi, je n'avais pas à faire intervenir une entreprise sans son accord... Et encore moins à utiliser des entreprises extérieures à celles qu'il fournit !

Sachant que la porte a été changée à l'identique, qu'il manque juste un coup de peinture, il m'a quand même dit avant de me raccrocher au nez que si je faisais le coup de peinture sans passer par lui, il appellerait mon assurance pour ne pas que je sois remboursé...

Bon, d'abord, je me demande sur quel type de personne aussi tarée et agressive que ça je

suis tombé, mais surtout je me demande ce qu'il en est au niveau du droit ??

1. Devais-je passer par l'agence pour ces travaux urgents alors même qu'elle ne répond pas pendant plusieurs jours ?
2. A t il des possibilité de nous bloquer, d'empêcher le remboursement ou autre ?
3. Quelle conduite tenir ?

Comme vous le comprenez bien il n'est même pas question de parler de se faire rembourser les travaux puisque l'assurance va les prendre en charge...

Merci de votre aide !